

FEDERATION SENEGALAISE DE VOLLEY-

DEMANDE D'AFFILIATION/ REAFFILIATION
Homologué le :
Date d'Arrivée à la Ligue _ _ _
TITRE EXACT DU CLUB/ (en toutes lettres et en majuscules)
Siège Social Quartier liberte 1 chez Raymond Hade
Le Clubs avait-il déjà été affilié à la F.S.V.B. (date de l'exercice) et motif de l'interruption :
Pratique Sportive : Volley-Ball Beach Volley
Adresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité Départemental Adresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité Départemental Adresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité Départemental Adresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité Départemental Adresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité Départemental Adresse du Responsable du Club où doivent parvenir toutes les correspondances de la FSVB, de la Ligue Régionale et du Comité Départemental
Téléphone : 77 1106421 Fax :
Adresse mail officiel du Club (obligatoire): TERRAINS Stade Regional de Tambacounda COULEURS DU CLUB: Vert et Blanc
Le présent formulaire doit être envoyé en double exemplaire au Secrétariat de la FSVB, un exemplaire sera transmis par celle-ci à la ligue accompagné des demandes de licences des membres du Bureau.
S'il s'agit d'une PREMIERE AFFILIATION joindre également en deux exemplaires les statuts de votre Clubs, le Récépissé de déclaration, le PV de l'AG constitutive du club ou de la section Volley-ball en cas de groupement sportif.
Le club qui a cessé ses activités, ne serait-ce qu'une saison, doit faire une demande d'affiliation.
Toutefois, si le club est présent sur les états fédéraux, il peut être dispensé de fournir à nouveau les pièces attestant de son existence juridique.
Avis motivé de la Ligue : Cachet de la Ligue
Date de la décision portée au Procès-Verbal du Comité Directeur :

Le Club	1 1	
A été déclaré à la Préfecture de :		100 de 100 l
le 30 [01 120	80 N° 066000	6 16-KITCI HHITSO
BUREAU DU COMITE DIRECTEUR	DU CLUB (1)	
Président :	(Nom, Prénoms, Profession et Adresse)	^
Vice-Présidents :	ce jourage somme	
Secrétaire Général :	ynou Amadeu Las	nine Ndoye
Trésorier Général :	Jeey nou Drong	
	Si le Club est multi-sportif	
BUREA	AU DE LA SECTION VOLLEY-BALL DU CLUB (1)
Président :	MA	
Vice-Présidents :	NH	
Secrétaire Général : Trésorier Général :	WIT	
La présente demande implique le respect Sénégalais et l'adhésion pleine et entière	des règles déontologiques du sport définies par le Com à l'ensemble des Statuts et Règlements de la F.S.V.B.	nité National Olympique et Sportif
	ATTESTATION	
Le soussigné s'engage sur l'honneur à :		
4 faire licencier auprès de la FSV	B les membres adhérents du Club (Article 7 des Statuts	Fédéraux)
faire respecter les règles et proc Généraux de la FSVB.	édures régissant la création et le renouvellement des lic	cences définies dans les Règlement
	To be so to	58081301 M. D.
6.5	Fait à: Tamba corus	Porm le Club
CACHET	Nom et Qualité : Sega	Alm alkha Kasiden
DE	Nom et Quante.	ar fare a (1 (ast on)
LA LIGUE	U	
	Cachet du Club	SIGNATURE
		That b
	GLUB DES KOBAS	
	VOLLEY-BALL	120

D. . TAMBACOUNDA